

BRUXELLES PATRIMOINES



Numéro spécial
Journées du Patrimoine
Septembre 2018 | N° 028

Dossier **LE PATRIMOINE C'EST NOUS !**

DOSSIER

L'ESSOR DU PATRIMOINE RÉGIONAL BRUXELLOIS (1988-2018)

LA LONGUE MARCHE VERS LA CONSERVATION INTÉGRÉE

STÉPHANE DEMETER

HISTORIEN, RESPONSABLE DÉPARTEMENT
DOCUMENTATION ET SENSIBILISATION,
DIRECTION DES MONUMENTS ET SITES

Les patrimoines bruxellois dialoguent et illuminent la ville à l'angle du quai aux Briques et du Marché-aux-Porcs (propriétaire Cofinimmo ; photo Y. Glavie).

DANS L'ARTICLE QUI PRÉCÈDE, L'AUTEURE MONTRE COMMENT QUELQUES BRUXELLOIS ÉCLAIRÉS ONT NOURRI LES CONCEPTIONS D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DANS LES VILLES EUROPÉENNES ; BRUXELLES DEVENANT ELLE-MÊME TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION. Comment ces théories publiées et les recommandations des chartes et déclarations solennelles trouvèrent-elles à s'appliquer sur le terrain bruxellois, dans les décennies qui suivirent ? Quelle pertinence la conservation intégrée conserve-t-elle aujourd'hui ? Cet article balise les grandes lignes de l'exercice de la compétence régionale depuis 30 ans. Il est suivi des contributions de plusieurs coordinateurs de la Direction des Monuments et Sites éclairant une série d'actions spécifiques au bénéfice du patrimoine, illustrées par des réalisations récentes.

À l'occasion des vingt ans de la Région, dans un texte volontariste et enthousiaste¹, j'avais mis en lumière le progrès constitué par la prise en compte des valeurs du patrimoine dans la gestion de la ville depuis la création de la Région : « Oui cela va beaucoup mieux qu'au milieu des années '80. Les non Bruxellois qui s'en souviennent sont les premiers à le dire. Non, Bruxelles n'est pas une catastrophe architecturale ! Les nouveaux Bruxellois qui ont fait le choix de Bruxelles en sont un témoignage patent. Il reste que beaucoup de Bruxellois doivent s'en convaincre également eux-mêmes ; peut-être même particulièrement ceux qui ont fait de la défense du patrimoine bruxellois leur engagement professionnel ou bénévole principal. Pour ce faire, rien de tel que le jeu des photographies avant et après. Et oui, Bruxelles est vraiment plus belle. L'esthétique et l'image urbaine se sont extraordinairement améliorées en vingt ans ; c'est un acquis de la régionalisation »².

Le patrimoine architectural urbain, cadre de vie des Bruxellois, est



Fig. 1a et 1b

L'esthétique néoclassique du XVIII^e siècle restaurée rue de Flandre 98 – impasse du Grill (1a : coll. particulière ; 1b : A. de Ville de Goyet, 2016 © BUP/BSE).

constitué de strates historiques particulièrement enchevêtrées, régulièrement enrichies de nouveaux objets. Ces architectures existantes et celles à venir nécessitent soins et entretiens permanents pour conserver tous leurs attraits (fig. 1a et 1b). C'est la négligence qui engendre la dépréciation, la laideur... elle est l'ennemi du patrimoine et de l'architecture. C'est

une simple question d'éducation, de politesse, de respect des biens et de notre environnement ; c'est aussi l'affaire de tous. Le premier gouvernement régional l'affirme, « l'action urbanistique sera soucieuse de l'esthétique et de l'image urbaine au travers de la protection du patrimoine, de l'aménagement des espaces publics et de l'expression architecturale »³. Lorsqu'en



Fig. 2

L'ordonnance néoclassique ordinaire du XIX^e siècle conservée au parvis de Saint-Gilles (A. de Ville de Goyet, 2017 © BUP/BSE).

1993, à l'heure du premier bilan patrimonial à Bruxelles, feu le professeur Raymond Lemaire posait la question « Bruxelliser, doit-il rester, pour l'avenir, l'appellation justifiée d'une politique urbanistique déplorable ? »⁴, confiant dans les nouvelles institutions bruxelloises, il sous-entendait sa réponse : Non bien sûr ! Cet avenir, qu'il n'a pas vu, a-t-il donné raison à ses espoirs ?

En 1989, la nouvelle Région bruxelloise recevait en gestion la politique de conservation du patrimoine culturel immobilier qui avait été retirée aux institutions compétentes en matière de culture, les Communautés linguistiques et culturelles, pour être confiées aux trois Régions devenues souveraines dans cette matière. Les trois Régions intégrèrent la ges-

tion de cette compétence à celles de l'aménagement du territoire. Ainsi d'emblée s'affirme potentiellement une politique urbaine cohérente qui intègre la problématique de la conservation du patrimoine telle que le recommande la « Charte internationale pour la sauvegarde des villes et quartiers historiques » adoptée à Washington D.C. en octobre 1987 par le Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS). Selon cette doctrine, le patrimoine sera mieux intégré au développement des sociétés, et donc mieux protégé mais aussi plus utile à la civilisation, si sa gestion et sa conservation s'inscrivent et s'intègrent dans les politiques de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'urbanisme plutôt que si elle reste confinée dans le domaine des compétences culturelles. L'idée est belle, généreuse et fondée mais elle ne peut fonctionner que si véritablement les décideurs en aménagement du territoire font leurs préoccupations de la sauvegarde du patrimoine, en concertation avec les conservateurs professionnels. L'option consiste à privilégier une politique de réanimation urbaine et de réhabilitation du patrimoine architectural plutôt qu'une politique de rénovation par démolition.

L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE RÉGIONALE

Au-delà des déclarations de politique générale, la réalité de la gestion publique et de l'organisation administrative amena à la mise en place relativement lente d'une administration du patrimoine, le Service des Monuments et des Sites, au sein de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (1989-1993). Malgré cela, l'ambition exprimée de la conservation intégrée, par le biais d'une gestion

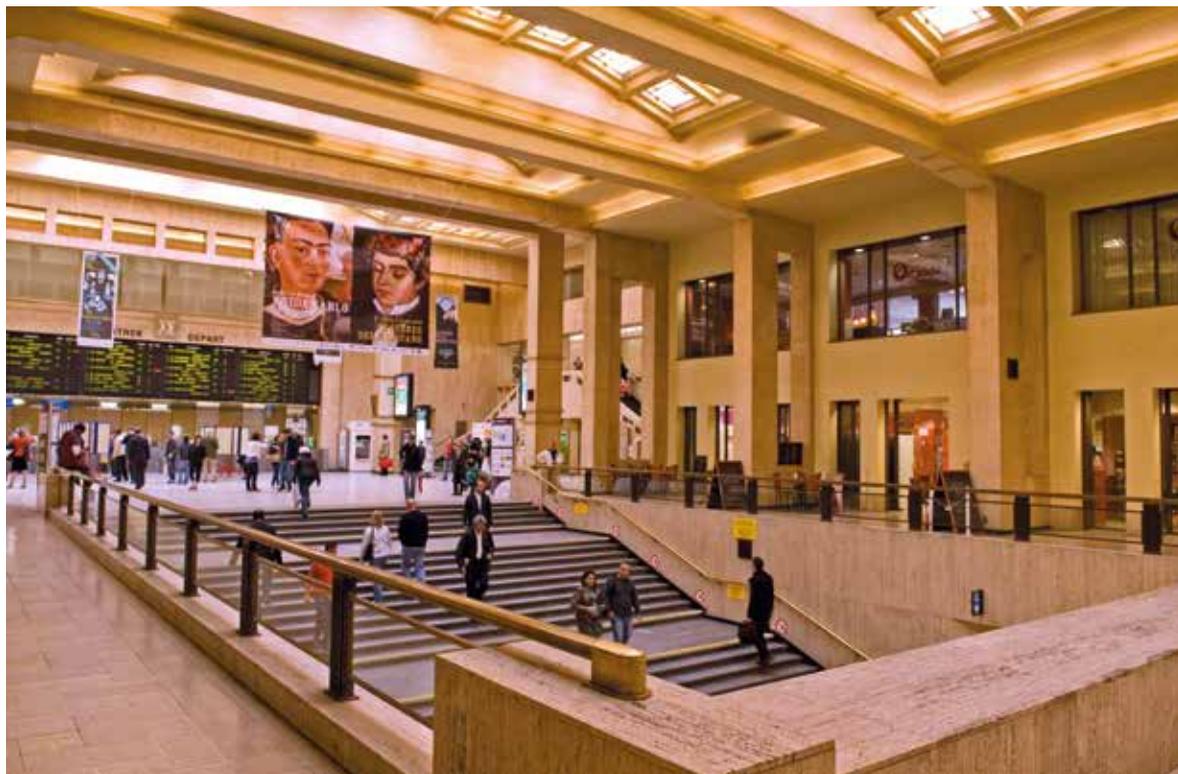


Fig. 3
La fréquentation quotidienne du patrimoine classé : le grand hall Art Déco de la Gare centrale [A. de Ville de Goyet, 2010 © BUP/BSE].

partagée des compétences dévolues à l'autorité publique bruxelloise, passa assez rapidement au second plan des préoccupations au profit du développement technocratique d'une administration chargée principalement d'un rôle, par ailleurs très gratifiant et intéressant même si plus isolé, de gardien du patrimoine remarquable. Ainsi se mit en place la Direction des Monuments et Sites (DMS) au sein de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (1993-2012). Dans les débats plus larges relevant de l'urbanisme et de la planification qui orientèrent le projet urbain bruxellois, le secteur du patrimoine conserva néanmoins une voix consultative plutôt marginalisée. L'ostracisme qui frappa parfois les acteurs publics du patrimoine dans les cénacles rassemblant les acteurs publics de l'amé-

nagement du territoire ne permit pas de développer pleinement le postulat initial du bien-fondé de la conservation intégrée. À partir de 2013, une réorganisation de l'administration permit la réactivation de la recherche d'une plus grande cohérence entre patrimoine et aménagement du territoire dont le nouveau nom, et ensuite le nouveau statut, allaient progressivement rendre compte passant de Bruxelles Développement urbain (2013-2016) à Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (depuis 2017). Cette nouvelle direction générale, ainsi que le programme qui lui a été assigné par le Gouvernement, témoigne de l'acquisition d'une maturité jamais atteinte dans la transposition, au sein de la gestion administrative et jusque sur le terrain, de la philosophie de la conservation intégrée rêvée par nos aînés.

L'Inventaire du Patrimoine

La démarche d'identification du patrimoine, procédant de la prospection, de l'étude et de l'investigation qui conduisent à l'établissement de l'Inventaire, entamée dès les années 1960 au niveau national, s'est poursuivie ensuite à Bruxelles, avec des moyens parfois inégaux. Après la publication des cinq volumes bruxellois de la collection *Le patrimoine monumental de la Belgique*, une édition numérique en ligne, www.irismonument.be, régulièrement enrichie et mise à jour, contient aujourd'hui près de 40.000 biens (fig. 2) auxquels il convient d'ajouter l'Inventaire des Sites et Arbres remarquables ainsi que celui du patrimoine archéologique régional. Au-delà de leur valeur scientifique intrinsèque, ces inventaires, analyses et études constituent, au travers de leur publication sous



Fig. 4

D'une restauration à l'autre au fil du XX^e siècle : l'église Saint-Nicolas et les étroites maisons qui l'enserrent (A. de Ville de Goyet, 2014 © BUP/BSE).

diverses formes, un outil de sensibilisation pour tous les publics : citoyens, fonctionnaires, professionnels de l'aménagement du territoire et décideurs économiques ou politiques.

La protection du patrimoine

En priorité, l'exercice de la compétence en matière de patrimoine culturel, alors limité à l'immobilier,

s'est orienté vers la démarche traditionnelle de la protection légale au travers du classement au titre de monuments et de sites, d'abord en poursuivant l'application de la loi de 1931 relative aux monuments et sites d'intérêt national et, ensuite, par l'adoption d'une nouvelle législation autonome bruxelloise, l'Ordonnance du 4 mars 1993 sur la conservation du patrimoine immo-

bilier. À la veille de la régionalisation, le célèbre « arrêté Tobback » du 8 août 1988 avait permis le classement de 87 monuments et 1 site ; sorte de legs de l'autorité fédérale à la nouvelle entité bruxelloise⁵. Malgré cela, le nombre de biens classés à Bruxelles s'élevait à 327 en 1989 alors que, dans ces mêmes années, une ville comme Amsterdam en comptait déjà plus de dix fois plus. De larges campagnes de classement se sont, dès lors, succédé ces trente dernières années menant à comptabiliser plus de 3.000 classements, voire près de 4.000 selon les méthodes de recensement des ensembles.

Les critères de sélection qui mènent au classement d'un bien immobilier sont larges et ouverts. Ils permettent de prendre en compte la diversité du patrimoine bruxellois qui constitue une des caractéristiques majeures de l'image urbaine de Bruxelles. À côté d'une approche qui vise à protéger le patrimoine exceptionnel et majeur dans tous les domaines et notamment le patrimoine le plus ancien, rare ou irremplaçable, plusieurs campagnes thématiques ont été menées au fil du temps : ateliers d'artistes, devantures et intérieurs commerciaux, Art nouveau, bâtiments industriels, sites archéologiques, parcs et zones naturelles, immeubles à appartements, salles de spectacle, infrastructures sportives... Dans tous les cas, ces protections se sont fondées sur une analyse contextuelle et une étude scientifique des biens qui permettent d'objectiver leur valeur remarquable (fig. 3).

L'entretien et la restauration du patrimoine

Une fois la protection légale validée, les biens immobiliers visés bénéficient d'un mécanisme qui assure leur conservation pour les génés-



Fig. 5

La restauration du paquebot de l'ancien Institut national de radiodiffusion a entraîné la réanimation de tout le quartier de la place Flagey (A. de Ville de Goyet, 2011 © BUP/BSE).

rations futures. Personne ne peut décider de les démolir, de les effacer de l'image de la ville dont ils contribuent à assurer la qualité (fig. 4). Ils doivent être bien entretenus par leur propriétaire, voire faire l'objet d'un programme de restauration après études historiques et archéologiques approfondies. Les administrations des Monuments et Sites et de l'Urbanisme ainsi que la Commission royale des Monuments et des Sites sont les garantes de ce processus accompagné de possibilités d'aides financières directes spécifiques. Le budget annuel alloué à ces interventions s'est développé au fil du temps et avoisine, depuis quelques années, les 20 millions d'euros par an. Cet investissement consenti pour la restauration d'un monument ou d'un site classé débouche sur l'enrichissement intrinsèque du bien, ainsi que sur le développement de l'activité des secteurs économiques directement concernés.

La sensibilisation au patrimoine

Dès 1989 s'est imposée la nécessité de sensibiliser le citoyen, et tous les acteurs publics ou privés, à la valeur du patrimoine urbain polymorphe de Bruxelles. Les inventaires, analyses et études trouvèrent rapidement un débouché complémentaire au travers de leur vulgarisation sous des formes diverses : publications imprimées ou numériques, expositions, campagnes de sensibilisation, aide aux associations assurant la médiation du patrimoine, programmes à destination des écoles et des familles mais aussi des fonctionnaires et professionnels de l'aménagement du territoire, des décideurs politiques... Les Journées du Patrimoine, organisées chaque année en septembre autour d'un thème choisi, sont également l'occasion d'une réflexion approfondie sur le patrimoine et d'une diffusion vers un très large public.

Après 30 ans, tous ces publics sont assurément plus sensibles au patrimoine, plus conscients de sa valeur sociale, plus investis eux-mêmes, spontanément, dans sa conservation, mais aussi dans son utilisation comme ressource urbaine à part entière, notamment en terme de communication et de promotion de l'image de Bruxelles. Le patrimoine n'est, dès lors, plus l'apanage des spécialistes qui en détiennent les clés de lecture et d'interprétation mais participe de toutes les dynamiques urbaines.

LE RAYONNEMENT DU PATRIMOINE URBAIN

L'attention au patrimoine protégé rejaillit positivement sur l'environnement du bien concerné en créant ou en renforçant un effet d'entraînement positif auquel concourt, le cas échéant, l'ensemble des poli-



Fig. 6

La lisibilité historique rendue au site de l'ancien prieuré de Rouge Cloître à Auderghem l'a réinséré dans le patrimoine exceptionnel de la forêt de Soignes aux portes de la ville (Schmitt-GlobalView, 2015 © BUP/BSE).

tiques de l'aménagement du territoire. Évoquons par exemple la restauration de l'INR et la renaissance de la place Flagey (fig. 5), celle du parc Léopold au cœur du quartier européen, la densité patrimoniale autour du parvis de Saint-Gilles, le *Koninklijke Vlaamse Schouwburg* amarré à l'ancien bassin de l'Entrepôt, la porte de Hal et son parc urbain, le quartier Saint-Géry et ses halles... De même, l'action conjointe des départements régionaux du patrimoine et de l'environnement sur la mise en valeur des sites naturels et semi-naturels ainsi que des parcs et jardins publics participe de manière remarquable à la construction de l'esthétique urbaine et de la qualité de la vie en ville à Bruxelles. « Bruxelles ville verte » n'est pas un slogan surfait (fig. 6).

Le patrimoine protégé n'est cependant pas le seul qui participe à la valorisation de la ville. D'importantes renaissances ou métamorphoses urbaines se sont faites en dehors du cadre strict des biens classés, mais néanmoins clairement en faveur du patrimoine car de plus en plus d'acteurs urbains s'intéressent à la valeur patrimoniale intrinsèque des nombreux immeubles. La DMS, au travers de ses missions d'avis et de conseils exprimés tant dans le cadre des commissions de concertation communales que dans celui des avis d'instance qu'elle est appelée à remettre, exerce une mission permanente de sensibilisation à la valeur patrimoniale de la fabrique urbaine et aux atouts qu'elle présente pour la ville de demain

(fig. 7). Ainsi pour nombre de projets de rénovation d'immeubles existants ou de réhabilitations de sites entiers, voire de quartiers, non formellement protégés au titre du patrimoine, l'autorité régionale a-t-elle soutenu régulièrement le choix de la conservation intégrée à une rénovation de qualité. Citons au titre d'exemple, l'Arsenal du Charroi à Etterbeek, l'espace *Morphosis* à Forest, le Mont des Arts ou la réhabilitation du site de Tour et Taxis toujours en cours, et celle qui s'annonce pour le complexe Citroën...

Dans bien des cas, la conservation intégrée implique une approche de réaffectation du patrimoine⁶. Il faut noter que, bien souvent, le processus qui a mené à la conservation d'un monument du passé jusqu'à



Fig. 7

Le soin apporté au patrimoine ordinaire crée des voisinages conviviaux : la cité-jardin Forest Vert, avenue de Fléron (A. de Ville de Goyet, 2017 © BUP/BSE).

nous est précisément celui de la réaffectation successive à différentes fonctions au cours des siècles moyennant adaptations et transformations. Parfois même, cette stratification des usages et leurs traces laissées dans le bâtiment représentent une part importante de son intérêt et de la motivation de son classement. Si un immeuble n'est pas affecté, il est à l'abandon, l'antichambre de la ruine et de la disparition. Quelques exemples : les anciens établissements *Blum* pour l'agence Duval-Guillaume, l'ancienne salle des guichets du *Crédit du Nord* pour le restaurant *Belga Queen*, l'ancien *Palais du Vin* pour un centre d'entreprises, l'ancienne maison Hoguet pour la *Maison du Livre*, l'ancienne brasserie *Wielemans* pour le Centre d'Art Contemporain *Wiels*, l'ancien athénée royal Bruxelles Nord-Ouest pour la *Maison des Cultures et de la Cohésion sociale*, l'ancienne imprimerie *NIMIFI* pour un collectif de logements, la Loge du Droit Humain pour le Musée de l'Architecture...

NOTES

1. DEMETER, St., « Patrimoine et architecture. Transcender la bruxellisation » in DEJEMEPPE, P., MOUCHART, C., PIERSOTTE, C., RAYNAUD, Fr., et VAN DE PUTTE, D. (éd.), *Bruxelles [dans] 20 ans*, ADT, Bruxelles, 2009, p. 453-468. Le présent article est largement inspiré de ce texte mis à jour.
2. *Ibidem*, p. 454.
3. Discours de Charles Picqué le 13 juillet 1989 à la tribune du Conseil régional.
4. LEMAIRE, R., « Connaître pour préserver » in *Bruxelles, monuments et sites classés*, Bruxelles, 1994, p. 11.
5. MARTINY, V.-G., « Le classement des monuments et des sites en Région de Bruxelles-Capitale » in *Bruxelles, monuments et sites classés*, Bruxelles, 1994, p. 8.
6. Rappelons ici que la « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites » adoptée à Venise en 1964, dite « Charte de Venise » y consacre intégralement son article 4.

The rapid development of regional Heritage in Brussels (1988-2018)

The long road to integrated conservation

Brussels's urban architectural heritage is made up of historically intertwined strata, regularly enriched with new objects. These existing and future architectural assets require ongoing care and maintenance to maintain all their appeal. According to the International Charter for the Conservation of Historic Towns and Urban Areas of 1987, the built heritage will be better integrated into the development processes undergone by societies, and thus better protected, if its management and conservation are part and parcel of land-use planning and environmental and urban planning policies. In 1989, the newly-created Brussels-Capital Region was given responsibility for policy matters relating to the conservation of immovable cultural heritage, which it incorporated into those of land-use planning, in accordance with the recommendations of the Charter.

Through its advisory mission, the Monuments and Sites Directorate is permanently engaged in raising awareness of the heritage value of the urban fabric and of the advantages it presents for the city of tomorrow. This article outlines, in broad terms, the activities carried out by this regional authority over the last thirty years. It is followed by contributions from several coordinators at the Directorate, highlighting a series of specific initiatives for the benefit of our heritage: inventories, protection, maintenance, restoration and awareness raising.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont,
Murielle Lesecque, Griet Meyfroots,
Cecilia Paredes et Brigitte Vander
Bruggen

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Stéphane Demeter

AUTEURS/COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Aurélie Autenne, Kristiaan Borret,
Bruno Campanella, Michel
Dechamps, Ann Degraeve, Stéphane
Demeter, Paula Dumont, Ludo
Gobin, Yves Hanosset, Claudine
Houbart, Pascale Ingelaere, Serge
Joris, Catherine Leclercq, Isabelle
Leroy, Marc Meganck, Cecilia
Paredes, Véronique Van Bunnan,
Hans Vandecandelaere, Brigitte Vander
Bruggen, Manja Vanhaelen, l'équipe de
visit.brussels, Thierry Wauters

TRADUCTION

Gitracom, David Kusman,
Ubiqu Belgium NV/SA

RELECTURE

Augusta Dörr, Martine Maillard
et le comité de rédaction

GRAPHISME

Polygraph'

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM printing

DIFFUSION ET GESTION DES

ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.brussels

REMERCIEMENTS

Manon Boetman, Sophie Bouchard,
Philippe Charlier, Alfred de Ville de Goyet,
Jacques de Selliers, Farba Diop,
Marie-Laure Lectef

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, directrice générale de
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine/
Région de Bruxelles-Capitale,
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et Sites -
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles
<http://patrimoine.brussels>
aatl.monuments@sprb.brussels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et Sites de la
Région de Bruxelles-Capitale

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACW – Association Campanaire
Wallonne
ADUB – Archives du Département de
l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles
ARML – KULeuven, Centrale
Bibliotheek, Universiteitsarchief, Fonds
R.M. Lemaire
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
BUP/BSE – Bruxelles Urbanisme et
Patrimoine/Brussel Stedenbouw en
Erfgoed
CIRB – Centre d'Informatique pour la
Région bruxelloise
IAF – Association internationale de
Fauconnerie
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het
Kunstpatrimonium / Institut royal du
Patrimoine artistique
SPRB/GOB – Service public régional
de Bruxelles / Gewestelijke
Overheidsdienst Brussel

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2018/6860/031

*Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands
onder de titel «Erfgoed Brussel».*



Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

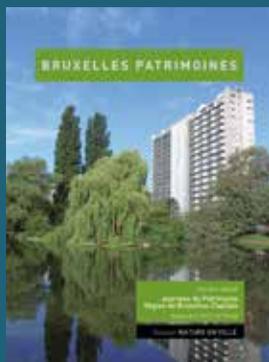
018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

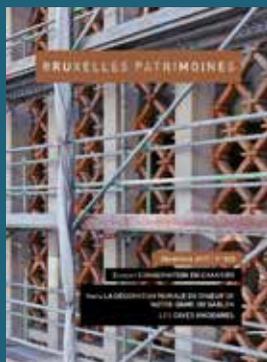
021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

Derniers numéros



023-024 - Septembre 2017
Nature en ville



025 - Décembre 2017
Conservation en chantier



026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

2018 
EUROPEAN YEAR
OF CULTURAL
HERITAGE
#EuropeForCulture



urban
.brussels 

URBAIN BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED

10 €



ISBN 978-2-87584-166-7